

Rapport Social Unique

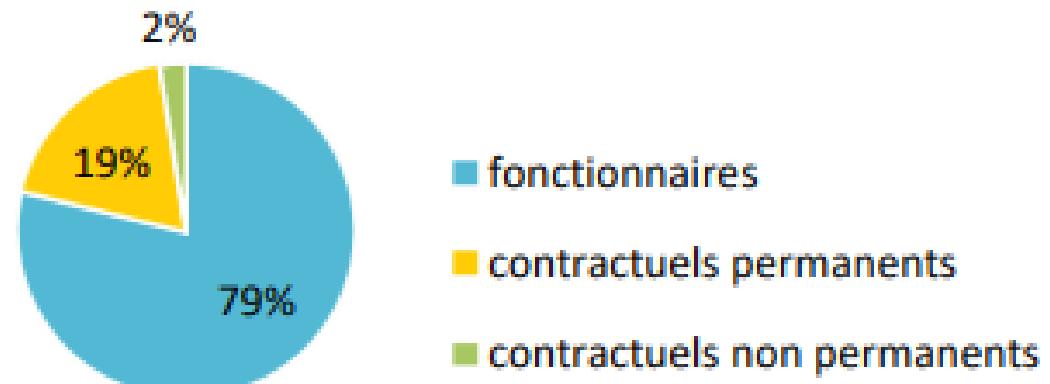
Synthèse année 2024

Présentation en Comité Technique

Effectifs

→ **2 243 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > **1 769 fonctionnaires**
- > **421 contractuels permanents**
- > **53 contractuels non permanents**



→ **7 % des contractuels permanents en CDI**

→ **3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

→ **Précisions emplois non permanents**

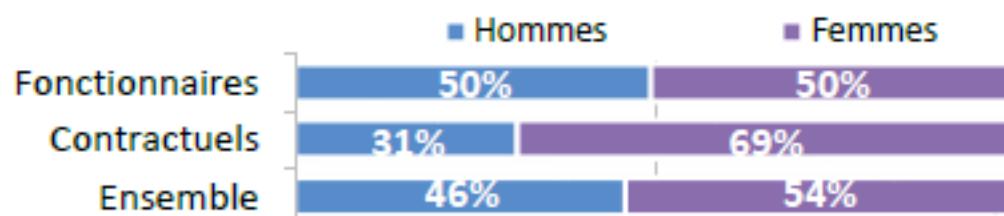
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 19 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

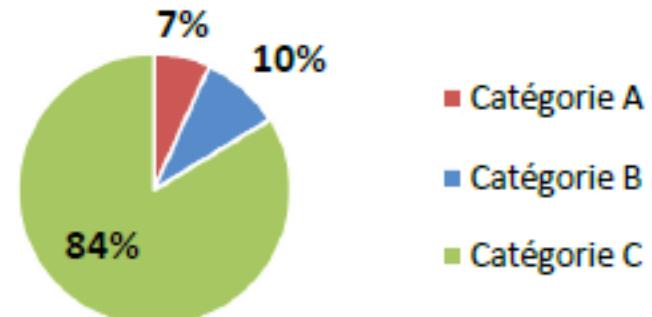
► Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	14%	20%
Technique	57%	62%	58%
Culturelle	6%	6%	6%
Sportive	2%	4%	3%
Médico-sociale	4%		3%
Police	6%		5%
Incendie			
Animation	4%	13%	6%
Total	100%	100%	100%

► Répartition par genre et par statut



► Répartition des agents par catégorie

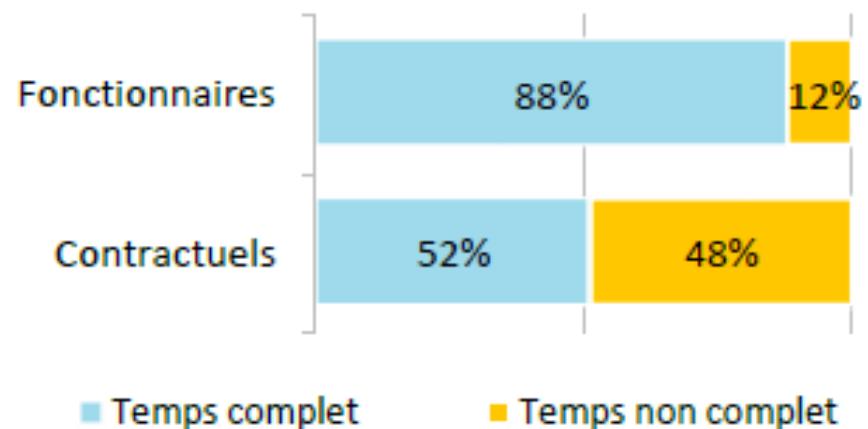


► Les principaux cadres d'emplois

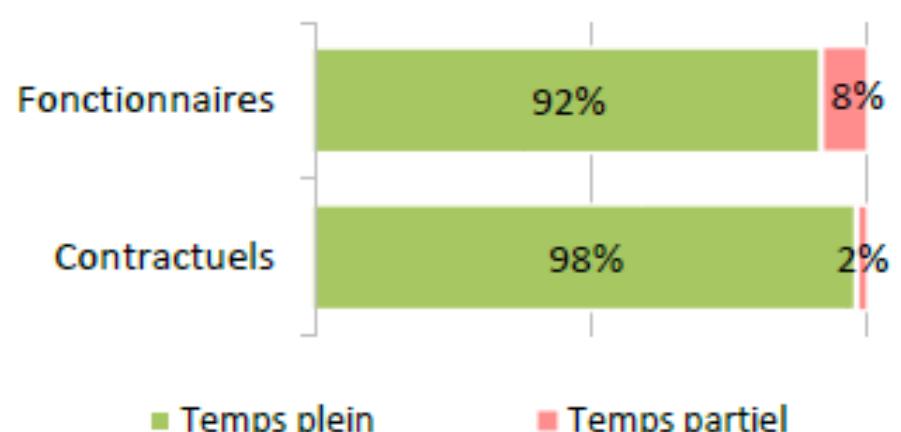
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	43%
Adjoints administratifs	14%
Agents de maîtrise	10%
Adjoints d'animation	5%
Adjoints du patrimoine	4%

Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	16%	70%
Médico-sociale	64%	
Animation	0%	36%
Culturelle	0%	36%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

2% des hommes à temps partiel
14% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

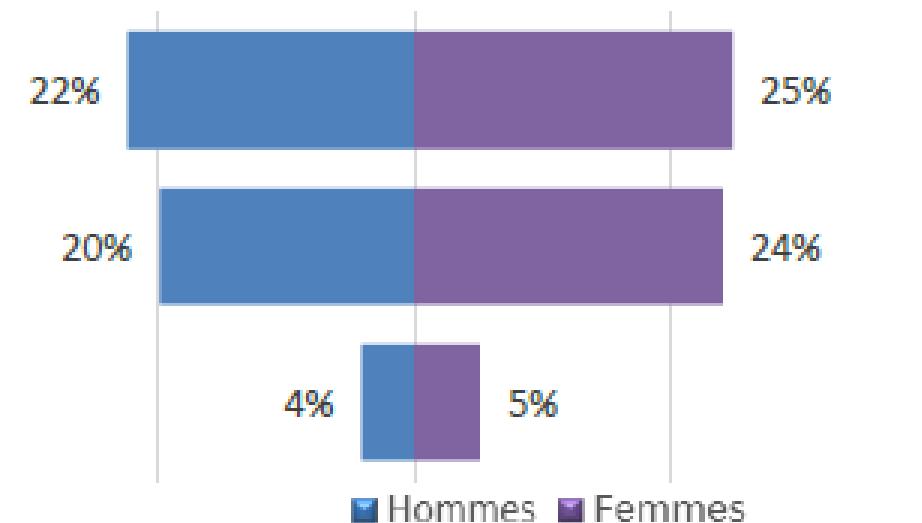
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,13
Contractuels permanents	40,02
Ensemble des permanents	47,37
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	30,42

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

► 2 066,16 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 1 709,68 fonctionnaires

> 299,81 contractuels permanents

> 56,67 contractuels non permanents

3 760 411 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A 141,47...

Catégorie B 203,23...

Catégorie C 1664,79 ETPR

— Positions particulières —



- > 2 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 9 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 9 agents en congés parental
- > 88 agents en disponibilité

- > 10 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 5 agents détachés au sein de la collectivité
- > 13 agents détachés dans une autre structure
- > 19 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

— Évolution professionnelle —

- ➡ 15 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés
 - dont 27% des nominations concernent des femmes
- ➡ 6 lauréats d'un examen professionnel nommés
 - ⚠ 3 nominations concernent des femmes
- ➡ 8 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés
 - dont 75% des nominations concernent des femmes
- ➡ 74 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
 - dont 58,1 % femmes
 - dont 95,9 % de catégorie C
- ➡ 897 avancements d'échelon et 191 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

► 12 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	8	3
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

► Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	75%
Incorrectness, violences, insultes, harcèlement moral	17%
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	8%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 56,61 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	164 137 612 €	Charges de personnel*	92 911 023 €		Soit 56,61 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	----------------------	------------------------------	---------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	63 760 339 €
Primes et indemnités versées :	11 708 101 €
IFSE :	7 562 019 €
CIA :	0 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 121 061 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	534 263 €
Supplément familial de traitement :	606 411 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	3 699 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
 1 361 304 €

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	57 921 €	43 417 €	36 921 €	32 918 €	31 136 €	21 623 €
Technique	58 140 €	50 112 €	38 983 €	29 034 €	30 150 €	22 832 €
Culturelle	39 618 €	s	31 020 €	27 725 €	30 660 €	23 314 €
Sportive	45 619 €		34 257 €	24 392 €	s	
Médico-sociale	s	s			26 762 €	
Police	s		47 977 €		39 340 €	
Incendie						
Animation			33 854 €	s	28 251 €	20 536 €
Toutes filières	54 514 €	46 458 €	36 844 €	27 679 €	30 695 €	22 288 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- ➡ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,36 %

**Part des primes et indemnités
sur les rémunérations :**

Fonctionnaires	18,97%
Contractuels sur emplois permanents	13,85%
Ensemble	18,36%

➡ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

➡ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⚠ ➡ 46585 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➡ 7857 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➡ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➡ Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien contractuel)

- ➡ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	13 916 €			15 182 €			12 768 €			16 486 €		
Catégorie B	5 808 €			6 554 €			4 222 €			4 194 €		
Catégorie C	2 814 €			3 539 €			517 €			942 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

- En moyenne, 43,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 10,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,07%	2,36%	5,35%	0,02%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11,92%	2,77%	10,16%	0,02%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	12,85%	3,23%	11,00%	1,17%

Cf. p7 *Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences*

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 100,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

— Accidents du travail —

- ➔ **205 accidents du travail déclarés au total en 2024**
- > **9,1 accidents du travail pour 100 agents**
- > **En moyenne, 87 jours d'absence consécutifs par accident du travail**

— Handicap —

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

198 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 95 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 95 % sont en catégorie C*

- ⇒ 4 282 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

En 2024, le taux de la Ville d'Avignon a été de 9,05 %.

— Prévention et risques professionnels —

► ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

1 conseiller de prévention

► FORMATION

302 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 39 330 €

Coût par jour de formation : 130 €

► DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 80 690 €

► DOCUMENT DE PRÉVENTION

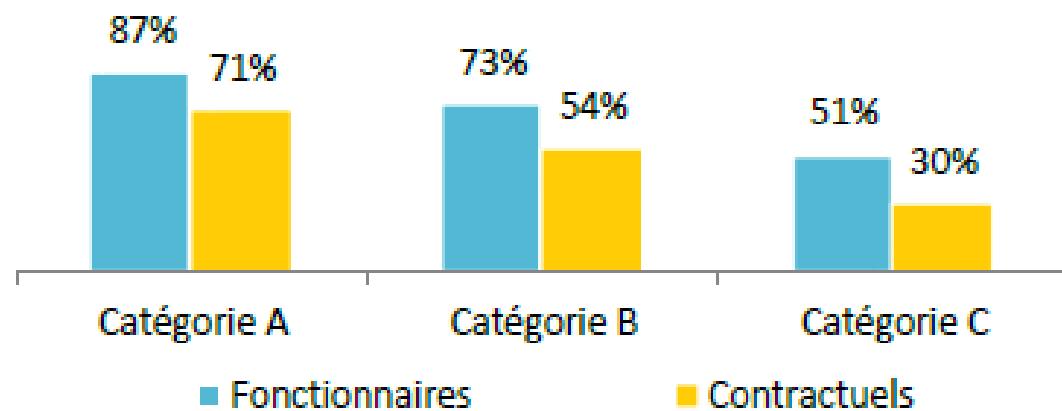
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Formation

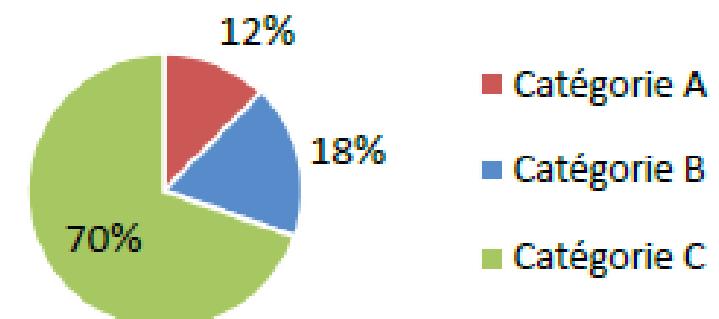
En 2024, 51,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



3 704 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1,7 jour par agent

664 507 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	81 %
Coût de la formation des apprentis	6 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	11 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	66%
Autres organismes	23%
Interne à la collectivité	11%

ACTION SOCIALE 2024(données disponibles par catégorie et sexe)

Type de prestation		Nombre de bénéficiaires					
		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Famille	Titres restaurants	75	82	112	93	750	797
	Tickets CESU garde d'enfants 0-6 ans	7	8	2	4	17	39
	Allocation garde de jeunes enfants	0	7	2	0	23	23
	Subventions pour séjours d'enfants (en colonie de vacances, en centres de loisirs, sans hébergement, séjours linguistiques...)	13	20	10	12	117	97
Vacances et loisirs	Allocation aux parents d'enfants handicapés ou de jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage	1	0	0	0	18	14
	Chèque-vacances	4	14	6	6	62	131
	Chèque lire	1	5	0	1	6	9
Prêts et aides exceptionnelles (situations difficiles)		0	1	0	1	7	14

Commission sociale	Type d'aide	NB de	Nbre de	Hommes	Femmes	Catégorie
		dossiers	dossiers			
		refusés	refusés			
Secours		49	0	53	21	C
	Prêts	31	1			

Relations sociales

► Jours de grève

742 jours de grève recensés en 2024

► Comité Social Territorial

7 réunions en 2024 dans la collectivité
6 réunions de la F3SCT

► Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2024 dans la collectivité

TÉLÉTRAVAIL 2024

	HOMMES			FEMMES		
	A	B	C	A	B	C
FILIERE ADMINISTRATIVE	9	6	6	14	27	81
FILIERE TECHNIQUE	16	27	33	12	7	16
FILIERE CULTURELLE	0	1	0	2	2	1
FILIERE SPORTIVE	1	1	0	0	3	1
FILIERE SOCIALE	0	0	0	2	0	4
FILIERE MEDICO SOCIALE	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE SECOURS	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	1	0	0	0	5